



Lutter contre le réchauffement climatique et maîtriser l'énergie

➔ Synthèse de travail du groupe n° 1 du "Grenelle Environnement"

Présentation du cadre des travaux

Le groupe 1 du "Grenelle Environnement" articule la maîtrise de l'énergie à la lutte contre le réchauffement global. Il rappelle la réalité incontestable du changement climatique, de ses origines humaines et de ses impacts. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental d'étude du climat ("GIEC", prix Nobel de la paix 2007 avec Al Gore), les températures globales augmenteront d'un à six degrés durant ce siècle. Cette augmentation sera limitée si des mesures adéquates sont prises.

Le réchauffement climatique est induit par les usages de l'énergie par l'humanité depuis deux siècles. Le recours au charbon puis au pétrole s'accompagne de rejets d'un excès de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En conséquence, celle-ci retient une part plus importante du rayonnement solaire, d'où une augmentation de la chaleur moyenne à l'échelle du globe. Cette captation de chaleur déclenche un changement global du climat. L'agriculture utilise aussi de nombreux produits qui rejettent des gaz à effet de serre.

Propositions

Il est proposé que la France puisse diviser par quatre sa production de gaz à effet de serre d'ici à 2050, d'où la nécessité d'imaginer un nouveau modèle de développement. Ces politiques devront être élaborées en tenant compte à la fois du cadre national et du cadre international. Elles devront impliquer en particulier les secteurs du bâtiment, des transports, de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, de l'urbanisme... Il est essentiel que la recherche soit particulièrement impliquée.



Une politique volontariste est envisagée afin de passer à une société sobre en énergie et en ressources. Pour cela, sont proposées :

- ❑ Une politique de réduction importante de la consommation d'énergie dans le bâtiment qui est actuellement le secteur le plus consommateur d'énergie. Les bâtiments existants devraient faire l'objet d'un chantier de rénovation énergétique et les bâtiments neufs d'une politique de rupture technologique, de manière à les amener à être à basse consommation énergétique et à produire de l'énergie.
- ❑ L'extension de l'étiquetage énergétique, qui existe actuellement pour l'automobile et pour certains appareils électroménagers, à tous les appareils de grande consommation. Des mesures pourraient être prises contre les appareils et les modes de veille trop consommateurs d'énergie.
- ❑ Des installations de modes de production innovants et efficaces en termes de consommation d'énergie.
- ❑ La diminution, dans le secteur agricole, de l'utilisation de produits qui rejettent des gaz à effet de serre, et le développement des mesures fiscales et techniques en faveur des exploitations agricoles.

La nécessité de ramener les émissions de gaz à effet de serre des transports à leur niveau de 1990 d'ici à 2020 fait l'objet de nombreuses discussions. Pour cela, il est proposé :

- ❑ De promouvoir l'utilisation des modes fluvial, ferroviaire et de cabotage maritime pour le transport de fret. En même temps un observatoire des transports, chargé de mettre au point des méthodes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait être créé. Il serait aussi chargé de mettre en cohérence et d'évaluer l'impact écologique et économique de toute proposition concernant le réseau des transports.
- ❑ De réduire la vitesse des automobiles et de revoir les coûts du trafic aérien en fonction de leurs rejets de gaz à effet de serre. Des mesures fiscales sont discutées par le groupe en faveur du développement de nouvelles infrastructures de transport.

Le groupe travaille aussi sur les questions d'urbanisme et propose de rendre obligatoires les plans "climat/énergie" territoriaux dans les communautés d'agglomération et dans les communautés urbaines par :

- ❑ Des plans volontaristes de développement "d'éco quartiers", des transports collectifs et des modes de déplacement "doux" (vélo, marche). Concernant la question de l'étalement urbain, de nouvelles dispositions législatives sont imaginées, où toute proposition d'aménagement du territoire devrait prendre en compte les questions de climat et d'énergie.

La question de la fiscalité énergétique fait débat. Enfin, il est proposé d'élaborer un plan pour "décarboner" et pour réduire la production et la consommation d'énergie, en augmentant la part des énergies renouvelables. La question du nucléaire continue d'être discutée.

➤ Principes et mesures annoncés

- ❑ La lutte contre le changement climatique est un enjeu majeur de notre siècle qui met en jeu la survie de l'humanité. Actuellement, il déclenche d'immenses mouvements de population, il aggrave les inégalités et il fait peser la menace de nouvelles épidémies et de conflits pour l'eau et pour la nourriture.
- ❑ Un programme concernant le bâtiment, est annoncé par la mise aux normes du bâti ancien et par l'injection des normes de basse consommation dans le bâti nouveau à partir de 2012. À partir de 2020, tous les bâtiments devront produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Les politiques d'urbanismes seront orientées pour faire de la ville l'espace du développement durable. Les usages de l'énergie, notamment dans les transports, doivent faire l'objet d'une modernisation qui les rende plus efficaces, et les énergies renouvelables vont faire l'objet d'une promotion systématique. Les territoires seront très étroitement associés à ces démarches.
- ❑ Le nucléaire ne peut être la seule réponse au défi climatique. L'objectif est d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique au niveau national. Et de produire 95 % d'énergie électrique d'ici à 2020 en réduisant massivement les rejets de gaz à effet de serre.
- ❑ L'indépendance énergétique des territoires, là où cette politique aurait du sens, doit être une priorité.
- ❑ Le secteur des transports fera l'objet d'une stratégie en faveur des transports collectifs au niveau national et d'un redéploiement au niveau terrestre, mais aussi fluvial, portuaire et maritime. Cet effort est un investissement et l'État doit se montrer exemplaire.

Au collège comme dans les lycées d'enseignement technologique, professionnel et général, chaque membre de la communauté éducative peut s'investir dans le "Grenelle Environnement à l'École".